



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Ref. CG-PR036(2012)

La démocratie territoriale dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » évolue selon les lignes du Congrès

Strasbourg, 18 octobre 2012. – Un rapport et une recommandation sur la situation de la démocratie locale et régionale dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont été débattus le 17 octobre 2012, lors de la 23^e session du Congrès. Le rapport, présenté par les deux co-rapporteurs Simon James, Royaume-Uni (L, GILD), et Andrée Buchmann, France, (R, SOC), évalue l'évolution de la démocratie locale et régionale dans le pays depuis la dernière recommandation du Congrès en 2007. Globalement, le Congrès a noté avec satisfaction que les mesures prises depuis l'adoption de sa Recommandation 217(2007) représentent des progrès importants vers une démocratie locale et une décentralisation de meilleure qualité, et vers un bon fonctionnement de la coopération entre les municipalités et le gouvernement central.

Ces développements positifs ont été soulignés par la co-rapporteur du Congrès Andrée Buchmann, qui a salué l'engagement des autorités du pays : « Je tiens à féliciter les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour la volonté politique dont elles ont fait preuve afin d'améliorer la qualité de la démocratie locale sur la base de nos textes ». Le rapport a également mis en lumière plusieurs sujets de préoccupation sur lesquels il convient désormais de concentrer les efforts, à savoir les compétences, les finances, le contrôle et la participation.

En termes d'actions concrètes, le Congrès recommande aux autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » de consolider et finaliser le processus de décentralisation, tout d'abord en donnant un poids plus important au portefeuille du ministère de l'Autonomie locale et en clarifiant la question du chevauchement des compétences. Il est par ailleurs recommandé d'élaborer des stratégies distinctes afin de réduire la grande disparité de richesse et de développement existant entre les communes urbaines et rurales et de clarifier le rôle et les fonctions de Skopje en tant que capitale et en tant que collectivité locale subdivisée en 10 communes.

Le co-rapporteur Simon James, Royaume-Uni (L, GILD) a souligné les effets positifs du dialogue politique initié pendant la visite de suivi, tout en rappelant que « le processus de décentralisation devait être poursuivi et renforcé car il occupe une place particulièrement importante dans ce pays ; il fait partie de la structure même de la démocratie et facilite aussi la cohabitation de différents groupes ethniques ». En outre, le rapport du Congrès préconise de sensibiliser l'opinion publique à la participation des citoyens et de la société civile à la vie politique locale, ainsi que de promouvoir la participation des femmes. Il encourage aussi le gouvernement à signer et à ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n ° 207), ainsi que la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local (STE n ° 144).

[Rapport CPL\(23\)2](#)

Suivez-nous:



Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens

(PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)